



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réglementation

Question écrite n° 61302

Texte de la question

M. Pierre Morange souhaite attirer l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur une loi française toujours en vigueur qui interdit aux femmes le port du pantalon. La loi du 26 brumaire an IX de la République dispose en effet que « toute femme désirant s'habiller en homme doit se présenter à la préfecture de police pour en obtenir l'autorisation et que celle-ci ne peut être donnée qu'au vu d'un certificat d'un officier de santé » et n'a pas été abolie. Il lui demande donc s'il ne serait pas bon aujourd'hui de mettre en conformité notre droit avec une pratique aujourd'hui incontestée, en abrogeant ce texte.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morange](#)

Circonscription : Yvelines (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61302

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 2009, page 9839

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)